SARL A.C.S MOUSSI

Comptes annuels
Bilan au 31/12/2025

107 AVENUE DU MARECHAL MAUNOURY
41000 BLOIS
SIRET : 79443189000050

Copie certifiée conforme



Bilan Actif

Bilan Actif		Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé	I				
Frais d'établissement	II				
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires		966	966		
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Instal. techniques, matériel et outillages indus.		13 797	11 808	1 988	3 804
Autres immobilisations corporelles		146 511	70 986	75 525	77 504
Immo. corp. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations financières (1)					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		5 300		5 300	5 300
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	III	**166 573**	**83 760**	**82 813**	**86 608**
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements		30 000		30 000	35 000
En-cours de production		17 000		17 000	15 000
Produits finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					6 000
Créances (2)					
Créances clients et comptes rattachés		85 501	2 754	82 748	14 837
Autres créances		26 133		26 133	28 804
Charges constatées d'avance		847		847	
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités		241 908		241 908	300 252
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	IV	**401 390**	**2 754**	**398 636**	**399 893**
Frais d'émission des emprunts	V				
Primes de remboursement des emprunts	VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif	VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)		**567 963**	**86 514**	**481 449**	**486 501**

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

Bilan Passif

Bilan Passif			Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
			Total	Total
Capitaux propres				
Capital	(dont versé)	200 000	200 000	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserve légale			1 237	100
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			102 783	81 183
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			17 310	22 736
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES I			**321 330**	**304 020**
Autres fonds propres				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Autres				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS II				
Emprunts et dettes (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses (2)				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			4 952	16 929
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			43 523	43 703
Dettes fiscales et sociales			108 611	98 969
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			3 034	22 882
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES III			**160 120**	**182 482**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif		**IV**		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à IV)			**481 449**	**486 501**

(1) Dont à moins d'un an
(hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

Règles et méthodes comptables

(Article R. 123-195 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 481 449 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 17 310 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03, actualisé du règlement 2022-06).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles

Le fonds de commerce est évalué au coût d'acquisition.
Il ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	966			966
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**966**			**966**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	13 797			13 797
Autres immobilisations corporelles	129 311	17 200		146 511
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**143 108**	**17 200**		**160 307**
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 300			5 300
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**5 300**			**5 300**
TOTAL GÉNÉRAL	**149 374**	**17 200**		**166 573**

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements				Entrées
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	17 200			17 200		
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	**17 200**			**17 200**		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements				Sorties
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL						

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement ou fourchette retenue	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires			966			966
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**966**			**966**
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillages industriels			9 993	1 816		11 808
Autres immobilisations corporelles			51 807	19 179		70 986
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**61 800**	**20 994**		**82 794**
Immobilisations financières						
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
TOTAL GÉNÉRAL			**62 766**	**20 994**		**83 760**

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	20 994				
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	**20 994**				

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

Commentaires : néant

Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	5 300		5 300
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	85 501	85 501	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	7 676	7 676	
Taxe sur la valeur ajoutée	18 457	18 457	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			
Charges constatées d'avance	847	847	
TOTAL	**117 782**	**112 482**	**5 300**

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

Commentaires : néant

Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : - A 1 an max. à l'origine				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : - A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	43 523	43 523		
Personnel et comptes rattachés	23 057	23 057		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 986	28 986		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	55 455	55 455		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 113	1 113		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	278	278		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	7 708	7 708		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**160 120**	**160 120**		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques 278

Commentaires : néant

A.C.S MOUSSI
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 200 000 euros
Siège social : 107 avenue du Maréchal Maunoury
41000 BLOIS
794 431 890 RCS BLOIS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 17 310 euros de la manière suivante :

- **Origine :**

Bénéfice de l'exercice	17 310 euros
A la réserve légale	866 euros
Solde	16 444 euros
Prélèvement sur le comptes « Autres réserves »	3 556 euros
Pour former un bénéfice distribuable de :	20 000 euros

- **Affectation :**

A titre de dividendes global à l'Associé unique *Soit 1 euro par part*	20 000 euros

Ainsi le compte « Autres réserves » ramené à la somme de 99 227 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à 301 330 euros, décomposés comme suit :

-	Capital	200 000 euros
-	Réserve légale	2 103 euros
-	Autres réserves	99 227 euros
	Total	**301 330 euros**

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1er juillet 2026.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé unique déclare être informé que :

- les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Signé par voie électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par l'intermédiaire de la plateforme https://yousign.com, ainsi que le reconnait et l'accepte le signataire.

Certifié conforme
La Gérance
M. Hamadache MOUSSI

